

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151029-2015\_B551-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2015  
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B551**

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (exercice 2015)**

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(s) avec pouvoir :**

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

**Excusé(s) :**

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

**Monsieur Philippe CHARRIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**07\_2\_02**

**BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015**

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique Politique culturelle et sportive

Thématique Culture

Objet : Attribution de subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (exercice 2015)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2001\_A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001 la CPA décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par les associations. Les subventions pour les opérations à l'initiative des associations présentées dans ce rapport sont inférieures à 23 000 € et ne nécessitent donc pas de conventions d'objectifs.

La présente délibération concerne 14 dossiers pour un montant total de 35 800 € en fonctionnement .

### **Exposé des motifs :**

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté et rappelés ci-après :

Le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

Les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal.

La participation communautaire est limitée de la manière suivante :

- 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires).
- L'instruction communautaire de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.
- Toutes les demandes de subvention qui sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (Délibération 2003\_A312, du 12 décembre 2003)

Il est donc aujourd'hui proposé, sur la base du tableau ci-joint, de procéder à l'attribution de 14 subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission Culture et Équipements Culturels du 14 octobre 2015.

## Commission du 14 octobre 2015

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Subvention accordée ville	Labellisé TC Grand Opérateur, Investissement	Remarque	Montant proposé	Convention d'objectif
2015_00 341	Modes et Traditions	Trets	Biennale de la jupe piquée	Du 8 au 12 octobre 2015	2 000,00 €	10 760,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €		L	Bilan OK	2 000,00 €	Non
2015_00 866	Les Films du Gabian	Saint Cannat	6ème édition du Festival des premiers films documentaires	Du 10 au 14 février 2015	3 000,00 €	32 850,00 €	4 000,00 €	Aix : 4000 € St Cannat : 1200 €		L	sous réserve de l'obtention du bilan	3 000,00 €	Non
2015_00 193	Gaming Gen	Gardanne	La Gaming Gen 4	15 et 17 mai 2015	1ère demande	8 730,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €	500,00 €			1 000,00 €	non
2015_00 538	Murmures de cailloux	Aix en Provence	Contes au jardin autour de la Méditerranée au Jas de Bouffan	26/09/15	1ère demande sur ce projet	6 100,00 €	1 500,00 €	Aix : 500 €				1 500,00 €	Non
2015_00 078	TEDINAIX	Coudoux	Evènement TedxAix	09/05/15	1ère demande	108 000,00 €	18 000,00 €	0				3 000,00 €	non
2015_00 963	La Fontaine Obscure	Aix en Provence	Rencontres photographiques « Phot'Aix »	Novembre décembre 2015	4 000,00 €	38 750,00 €	6 000,00 €	26 750,00 €		L	Bilan OK	4 000,00 €	Non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Subvention accordée ville	Labellisé TC Grand Opérateur, Investissement	Remarque	Montant proposé	Convention d'objectif
2015_00131	La Noria	aix en Provence	Rencontres conférences	15 septembre et 8 juillet 2015	1 000,00 €	8 800,00 €	800,00 €	1 500,00 €			sous réserve de l'obtention du bilan	800,00 €	non
2015_00132	La Noria	aix en Provence	Diffusion sur grand écran du cinéma de langue espagnole	18 au 26 mars 2015		3 100,00 €	400,00 €	700,00 €				400,00 €	non
2015_00371	Aix en Art	aix en Provence	Spectacle de rue « Korikori »	Du 13 au 15 juin 2015	1ère demande	23 930,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €			Ce dossier remplace le dossier de « Aix en oeuvre »	7 000,00 €	non
2015_00358	Théâtre du Vide	La roque d'anthéron	Les Rocatines – Festival de théâtre amateur	2015-06-01	3 500,00 €	17 400,00 €	3 500,00 €	10 000,00 €			Dépenses réelles nettement inférieures aux dépenses prévisionnelles: subvention N-1 recalculée =2411 €	3 500,00 €	Non
2015_00855	La Tête dans les Nuages	aix en Provence	Création et représentation de « Cahiers de Guerre 14-18 »	De mai à fin octobre 2015	0,00 €	16 800	5 000,00 €	-				5 000,00 €	non
2015_00893	La Lyre Aixoise	aix en Provence	60ème anniversaire de l'association avec concert	15/06/15	1ère demande	9 000 € (30%=2700 €)	4 000,00 €	-				2 000,00 €	non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Subvention accordée ville	Labellisé TC Grand Opérateur, Investissement	Remarque	Montant proposé	Convention d'objectif
2015_01 266	Mon rêve Production	Gardanne	Festivals court Métrage « La nuit du courts métrages à Gardanne »	Juin 2015	1ère demande	2838 € (30 % =851 €)	1 000,00 €	Gardanne : 500 €	500 €			800,00 €	non
2015_01 480	Voice Gang	Bouc Bel Air	Festival des « voix sous les platanes »	27/09/15	1 800,00 €	6 000,00 €	1 800,00 €	Bouc bel air : 4 200 €		L	Bilan OK	1 800,00 €	non

**Total: 35 800 €**

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001\_A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 €;

VU la délibération n°2014\_A140 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 fixant les seuils de mandatement de subventions ;

VU l'avis de la Commission Culture et Équipements Culturels en date du 14 octobre 2015 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions en fonctionnement aux associations culturelles listées ci-dessus pour un montant total de 35 800 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les documents afférents ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574, LC 8903 qui présente les disponibilités nécessaires.

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (exercice 2015)**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



04 NOV. 2015